

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 octobre 1989

La séance est ouverte à 11 heures.

\_\_\_\_\_

*Prières*

\_\_\_\_\_

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### PÉTITIONS

##### RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions n<sup>os</sup> 342-0892 et 342-0946.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

\* \* \*

#### RECOURS AU RÈGLEMENT

##### LES REMARQUES FAITES AU COURS DES AUDIENCES D'UN COMITÉ

**M. le Président:** Le député de Kamloops a la parole pour un rappel au Règlement.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'ai remarqué qu'aucun ministre ne s'était levé pour faire une déclaration. En tant qu'Albertain de naissance, comme beaucoup d'entre nous, je dois avouer que les remarques que le président Comité des finances a faites à Edmonton m'ont offusqué. Comme il est un important représentant du gouvernement, j'aurais pensé qu'un ministre du Cabinet aurait fait des excuses aujourd'hui pour ces remarques désobligeantes.

**M. le Président:** Le député de Kamloops invoque le Règlement à propos d'une certaine déclaration qui aurait été faite. Le représentant de Kamloops, qui est un député chevronné, y trouve certainement matière à formuler une plainte.

Je dois demander au député d'être patient. Maintenant qu'il a soulevé la question, il trouvera peut-être d'autres façons plus pertinentes de donner suite à cette affaire et comprendra que ce n'est peut-être pas le moment à l'étape des affaires courantes. Je suis toutefois conscient de sa position.

\* \* \*

[Français]

### PROJET DE LOI S-2

#### PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

**M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité du projet de loi S-2, sans amendement, Loi de mise en oeuvre d'une convention conclue entre le Canada et le Grand-Duché de Luxembourg, d'une convention conclue entre le Canada et la République populaire de Pologne et d'un accord conclu entre le Canada et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu, dans les deux langues officielles.

[Traduction]

#### ÉLECTIONS, PRIVILÈGES, PROCÉDURE ET AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—QUATRIÈME ET CINQUIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

**M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Dans ce rapport, on considère comme une affaire qui fait l'objet d'un vote la motion n<sup>o</sup> 441 présentée par la députée de Western Arctic.

J'ai également l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés. Ce rapport propose d'autoriser la Société Radio-Canada à transmettre en reprise l'enregistrement vidéo des débats de la Chambre des communes, ce qui donnerait aux Canadiens un meilleur accès aux délibérations du Parlement. Le comité espère que la Chambre adoptera ce rapport à une date ultérieure.